

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
COMITE SYNDICAL DU SYDELON DU 13 FEVRIER 2013 A
17H45
A LA MAIRIE DE FLORANGE
LE COMITE SYNDICAL,
réuni sous la Présidence de M. Philippe TARILLON, Président**

- DESIGNE** un secrétaire de séance, Matthieu STEINBRUNN, ville de THIONVILLE,
- ADOPTÉ** le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 17 décembre 2012 ,
- DECIDE** de reprendre les délégations accordées au bureau,
- FIXE** à cinq le nombre de Vice-Présidents au sein du SYDELON, à compter du 1^{er} mars 2013,
- ELIT** à la majorité absolue au premier tour , le 5^{ème} Vice-Président, M. Marc FERRERO, dont la prise de fonction se fera à compter du 1^{er} mars 2013,
- DECIDE** de fixer à compter du 1^{er} mars 2013, la composition du bureau comme ci-dessous :
- 5 Vice-Présidents,
 - 7 Assesseurs (selon l'ordre du tableau), précédemment élus par délibération n°2011-005.
- VOTE** la participation financière 2013 des structures membres du SYDELON selon le tableau ci-dessous.

Structures membres	Montant de participation
Basse-Ham	67 485,00 €
Illange	61 405,00 €
Kuntzig	33 758,00 €
Manom	85 627,00 €
Terville	260 261,00 €
Thionville	2 200 863,00 €
Yutz	438 949,00 €
Communauté de commune de Cattenom et environs	1 047 222,00 €
Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	4 028 948,00 €

- VOTE** les crédits de la décision modificative n° 1 selon le tableau ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre 011	Charges à caractère général	- 3 750,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	3 750,00 €
TOTAL		0,00 €

MODIFIE le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous.

Le tableau des effectifs serait modifié de la façon suivante au 15 mars 2013.

GRADE	CREATION	SUPPRESSION
<u>NON TITULAIRE</u>		
Attaché	1	
TOTAL	1	

DECIDE de déléguer au bureau les actes prévus dans la délibération n°2011-014 du 28 février 2011.



Le Président informe le comité syndical des décisions qu'il a prises en 2012 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du comité syndical :

DECISION 2012-15

30 novembre 2012

DECIDE : d'accepter le contrat d'assurance Multirisques Professionnels proposé par ALLIANZ ACTIF PRO-Cabinet MUNTZ Assurances & Associés conclu jusqu'au 28 novembre 2013.

La cotisation pour la période du 29/11/2012 au 28/11/2013 s'élève à 368,19 euros (trois cent soixante-huit euros et dix-neuf centimes toutes taxes comprises).

Les crédits sont inscrits au budget.

DECISION 2012-16

10 décembre 2012

DECIDE d'accepter le devis proposé par l'imprimeur A2DV Numérique, 123 rue Uckange, 57190 FLORANGE.

Le montant s'élève à 89.70 euros TTC (quatre-vingt-neuf euros et soixante-dix centimes toutes taxes comprises).

Les crédits sont inscrits au budget.

DECISION 2012-17

27 décembre 2012

DECIDE d'accepter la présente convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2013.



Le Président informe le comité syndical des décisions qu'il a prises en 2013 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du comité syndical :

DECISION 2013-01

2 janvier 2013

DECIDE : d'accepter le devis proposé par Bureau Equipement, 5 rue de Strasbourg, BP 80171, 57104 Thionville Cedex.

Le montant s'élève à 9425.98 euros TTC (neuf mille quatre cent vingt cinq euros et quatre-vingt dix huit centimes toutes taxes comprises).

Les crédits sont inscrits au budget.

DECISION 2013-02

2 janvier 2013

DECIDE : d'accepter le devis proposé par Bureau Equipement, 5 rue de Strasbourg, BP 80171, 57104 Thionville Cedex.

Le montant s'élève à 695.23 euros TTC (six cent quatre-vingt-quinze euros et vingt-trois centimes toutes taxes comprises).

Les crédits sont inscrits au budget.

DECISION 2013-03

15 janvier 2013

DECIDE : d'accepter le devis proposé par BUROLOR, 60 rue de Garennes, 57155 MARLY.

Le montant s'élève à 825.24 TTC (huit cent vingt cinq euros et vingt quatre centimes toutes taxes comprises).

Les crédits sont inscrits au budget.

DECISION 2013-04

15 janvier 2013

DECIDE : d'accepter le devis proposé par BUROLOR, 60 rue de Garennes, 57155 MARLY.

Le montant s'élève à 185,38 euros TTC (cent quatre vingt cinq euros et trente huit centimes toutes taxes comprises)

Les crédits sont inscrits au budget.

DECISION 2013-05

16 janvier 2013

DECIDE : d'accepter la convention pour la récupération des objets réemployables provenant des déchèteries de Florange et Hayange.

La convention prend effet à compter de la date de signature pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

DECISION 2013-06

18 janvier 2013

DECIDE : d'accepter l'achat d'un four micro-onde au Centre Leclerc de Fameck.

Le montant s'élèvent à 69.90 euros TTC (soixante-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes toutes taxes comprises).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h 44.

HAYANGE, le 20 FEV. 2013

Le Président,



Philippe TARILLON

COMITE SYNDICAL DU SYDELON DU 13 FEVRIER 2013

Membres élus : 25
Membres en activité : 25
Membres présents (suppléants compris): 22
Membres ayant donné procuration : 2
Membre absent excusé : 1

Date de la convocation : 7 février 2013.
La séance débute à 17h45 et se termine à 18h44.

Acte exécutoire à compter du : **20 FEV. 2013**

Affiché à l'hôtel de communauté de Hayange (siège du SYDELON) le : **20 FEV. 2013**

Etaient présents :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH : MM. CAYUELA, JURCZAK, LARCHER, MONTI, MUSCHIATI, TARILLON, et
BERNHARDT (suppléant)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS : Mme DUTTA GUPTA, MM. HENTZ, et PAQUET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES TROIS FRONTIERES : MM. KIFFER et TINNES

MAIRIE D'ILLANGE : M. PERLATI

MAIRIE DE BASSE-HAM : M. BERTRAND (suppléant)

MAIRIE DE MANOM : M. CARRE

MAIRIE DE TERVILLE : M. WACHEUL, (suppléant)

MAIRIE DE THIONVILLE : MM. COVES, MELI, Mme HACKENHEIMER (suppléante) et M. STEINBRUNN (suppléant)

MAIRIE DE YUTZ : M. DILLIER

SIVOM DU CANTON DE FONTOY : M. FERRERO

Etaient absents (avec procuration) :

MAIRIE DE KUNTZIG : Mme KHAZNADAR donne procuration à Daniel PERLATI

MAIRIE DE YUTZ : M. SLENDZAK donne procuration à Yves DILLIER

Etait absente excusée :

MAIRIE DE THIONVILLE : Mme GILQUIN

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Matthieu STEINBRUNN (THIONVILLE).

M. LARCHER arrive après le vote de la délibération 2013-02 et participe aux délibérations suivantes.

MM. DILLIER et BERNHARDT arrivent pendant la délibération 2013-04 et participent au vote ainsi qu'aux délibérations suivantes.

M. KIFFER arrive pendant la délibération 2013-08 et participe au vote ainsi qu'aux délibérations suivantes.

MM. COVES, MELI, Mme HACKENHEIMER (suppléante) et M. STEINBRUNN (suppléant) quittent la réunion du comité syndical à la fin de la délibération 2013-09 après avoir pris part au vote.